

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 31 janvier 2021

# Le prix de vente maximum des carburants et du gaz au 1<sup>er</sup> Février 2021

Les prix des produits pétroliers à Mayotte sont fixés en application des dispositions du code de l'énergie. Ainsi, les éléments d'évolution des prix des carburants et du gaz qui tiennent compte des conditions réelles du marché, sont pris en compte, notamment la parité euro/dollar et la cotation des produits à l'importation.

En application de ce dispositif de régulation des prix, le préfet vient de signer l'arrêté qui fixe le tarif des produits pétroliers pour Mayotte à partir du 1<sup>er</sup> Février 2021.

Les prix à Mayotte sont ainsi fixés :

Supercarburants sans plomb : 1,43 € / litre

Gazole : 1,18 € / litre

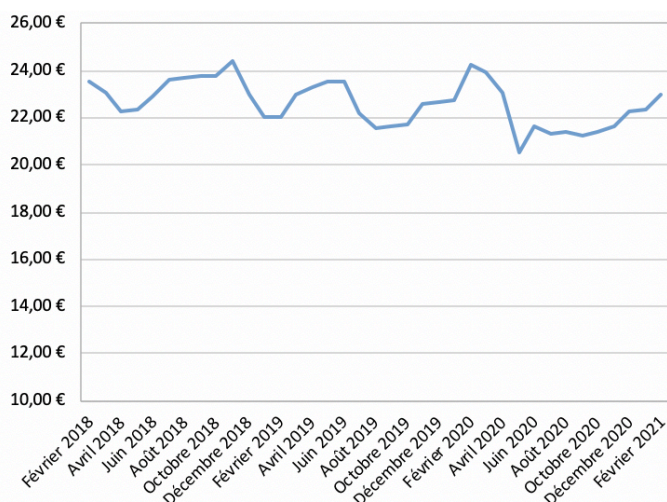
Pétrole lampant : 0,76 € / litre

Mélange détaxé : 0,91 € / litre

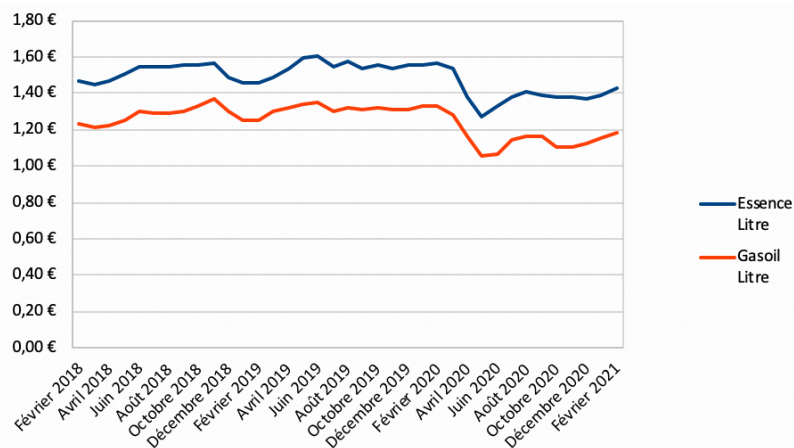
GO Marine : 0,79 € / litre

La bouteille de gaz de 12kg est de 23 euros.

### Évolution des prix depuis Octobre 2018 (Gaz Essence et Gazole)



— Gaz  
Bouteille 12kg





# PRÉFET DE MAYOTTE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Évolution mensuelle

	Essence	Gazole	Pétrole lampant	Mélange détaxé	G.O. MARINE	La bouteille de Gaz (12kg)
Prix de vente (€/L)	1,43	1,18	0,76	0,91	0,79	23
Rappel prix de vente Décembre 2020	1,39	1,15	0,73	0,87	0,77	22,5
Évolution / mois précédent	+0,04	+0,03	+0,03	+0,04	+0,02	+0,50

## Conjoncture

Dans un contexte de parité euro/dollar relativement stable, les cotations des produits pétroliers ont connu une forte hausse tirée par une anticipation sur la demande supérieure à celle de l'offre.

Le rapport mensuel de l'Agence internationale de l'énergie souligne que le déploiement mondial du vaccin comme l'accélération de l'activité économique favorisent des anticipations sur une reprise durable de la demande et de l'offre après leur effondrement en 2020.

La résurgence de cas de Covid 19 sur certains territoires ralentit cependant ce rebond et rend plus difficiles les anticipations sur les équilibres offre/demande pour les opérateurs.

### Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : [@Prefet976](https://www.facebook.com/Prefet976)

Twitter : [@Prefet976](https://twitter.com/Prefet976)